GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire, pavée, non-pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement, droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Digue, digue sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — — à pin gris	R (Pg)
— — — à pin rouge	R (Pr)
— — — à thuya (cèdre)	R (C)
— — — à peuplier	R (Pe)
— — — à mélèze	R (Me)
— — — (plantation)	R p
Pessière	P
— — — (épinette noire et/ou l'épin. rouge occupent plus de 75% de la portie résin.)	P (E)
— — — à thuya (cèdre)	P (C)
— — — à mélèze	P (Me)
— — — à sapin	P (Sa)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	P (Pb)
— — — à pin rouge	P (Pr)
— — — à pin gris	P (Pg)
— — — à sapin et/ou épinette	P (S)
— — — (plantation d'épinette blanche)	P (S) p
— — — (plantation d'épinette de Mariana)	P (S) p
— — — (plantation d'épinette noire)	P (S) p
— — — (plantation d'épinette rouge)	P (S) p
Sapinière	S
— — — (le sapin et/ou l'épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— — — à thuya (cèdre)	S (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — — à pin rouge	S (Pr)
— — — à pin gris	S (Pg)
— — — à peuplier	S (Pe)
— — — à mélèze	S (Me)
— — — (plantation de sapin baumier)	S (B) p
Pinède à pin blanc	Pb
— — — — avec pin rouge	Pb (Pr)
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pb (Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — avec mélèze	Pb (Me)
— — — — avec pin gris	Pb (Pg)
— — — — avec peuplier	Pb (Pe)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — (plantation)	Pb p
Pinède à pin rouge	Pr
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec mélèze	Pr (Me)
— — — — avec pin blanc	Pr (Pb)
— — — — avec peuplier	Pr (Pe)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (plantation)	Pr (S) p
Pinède à pin gris	Pg
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (Pg)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — — avec mélèze	Pg (Me)
— — — — avec pin rouge	Pg (Pr)
— — — — avec peuplier	Pg (Pe)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — — (plantation)	Pg (S) p
Cédrière	C
— — — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — à mélèze	C (Me)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — — à pin gris	C (Pg)
— — — à pin rouge	C (Pr)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — — (plantation de thuya)	C (C) p
Prucheraie	Pu
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pu (Pu)
— — — à thuya (cèdre)	Pu (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — — à mélèze	Pu (Me)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu (Pb)
— — — à pin rouge	Pu (Pr)
— — — à pin gris	Pu (Pg)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
— — — (plantation)	Pu p
Mélèzin	Me
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me (Me)
— — — à thuya (cèdre)	Me (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Me (Pb)
— — — à pin rouge	Me (Pr)
— — — à pin gris	Me (Pg)
— — — à peuplier	Me (Pe)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — — (plantation de mélèze européen)	Me (E) p
— — — (plantation de mélèze japonais)	Me (J) p
— — — (plantation de mélèze laricin)	Me (L) p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (R)
— — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (R)
— — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (R)
— — — — avec résineux	F1 R	F1 R (R)
— — — — avec feuillus	F1 F	F1 F (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 E	F1 E (R)
Bétulaie à bouleaux blancs avec sapin	Bb S	Bb S (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb E	Bb E (R)
— — — — avec pin gris	Bb Pg	Bb Pg (R)
— — — — avec pin blanc	Bb Pb	Bb Pb (R)
— — — — avec pin rouge	Bb Pr	Bb Pr (R)
— — — — avec résineux	Bb R	Bb R (R)
Bétulaie à bouleaux jaunes avec résineux	B1 R	B1 R (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (R)
— — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (R)
Peuplerale avec sapin	Pe S	Pe S (R)
— — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (R)
— — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (R)
— — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (R)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)
— — avec résineux	Pe R	Pe R (R)
Érablière rouge résineuse	Er R	Er R (R)
Érablière résineuse	Er R	Er R (R)
Mélangée à feuillus tolérants	M F1	MF1 (R)
— — sur station humide	M Fh	MFh (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F1
— — d'essences tolérantes	F1
— — sur station humide	Fh
— — (plantation)	F p
Bétulaie	B
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B1
— — à bouleaux jaunes	B1
Peuplerale	Pe
Érablière rouge	Er
Érablière	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er Bb
— — à bouleaux jaunes	Er B1
— — à peupliers	Er Pe
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er F1
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er F1
Plantation d'érable à sucre	Er Sa
— — de bouleau jaune	BnJ J
— — de peuplier	PeHy
— — de peuplier hybride	PeHy
— — de frêne d'amérique	Fr Am

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Sc
Dénudé et semi-dénudé humide	Dh
Aulnaie	I

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Zones agricoles	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épidémie légère	cv
Chablis partiel	chp
Épidémie légère	ev
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	cT
Brûlis	br
Chablis total	ct
Épidémie sévère	es
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10	0-10	70-30	50-70 (ans)
30	10-30	50-30	30-50
50	30-50	120-30	30-120
70	50-80	30-50	50-80
90	80-120	50-80	80-120
120	120 et plus	120-30	70-120

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inégalienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, uniquement des tiges entre 0 et 90 cm; autres peuplements uniquement des tiges entre 0 et 60 cm.

Vieilleux inégalienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, uniquement des tiges ont plus de 90 cm; autres peuplements uniquement des tiges ont plus de 60 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 50 %	*
Forte	51 à 70 %	**
Abrupte	71 % et plus	***

Superficie accordée de pentes > 31%.

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR		2m	1m	2m	3m	4m	6m
		1	2	3	4	5	6
A	60%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	40%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) C3 cp 50 m E3 — défoliation, classe de pente, classe d'âge, classe de densité, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R C5 cT 60 10 1 — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, densité, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: GAUTHIER, PARENT & ASS. (FOR. PRIV.) SIGNATURE:

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 3
Unité de gestion — 35*
Unité d'aménagement — 1
Unité de sondage — 1
Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 00
Concessionnaire ou autres — 20*
Bassin hydrographique — 10
Bassin primaire — 1
Bassin secondaire — 00
Unité de gestion privée — 323
Municipalité — 22170*
Division de recensement — 3
Municipalité — 2
Cadastre — 1
Parcelle — 1064*
Région écologique — 4a
Municipalité régionale de comté — M.R.C. 335 LAC ETCHEMIN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1985-86-87; Année de publication: 1986-88; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/7/86
Déclinaison magnétique: 19° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

21 L 10	21 L 9	21 K 12
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.O.
N.E.	N.O. N.E.	
21 L 7	21 L 8	
S.E.	S.O. S.E.	
N.E.	N.O. N.E.	
21 L 2	21 L 1	

21 L/8 S.E. II

U.G. 34 (Forêt publique et forêt privée)